

DATE 17/03/2020
CONTACT Dr. Paul Pardon
TEL.
E-MAIL

Aux responsables de tous les établissements de santé dans le secteur de la santé mentale

Pour info aux Fédérations hospitalières et des établissements de soins

OBJET Covid-19 – Soins de santé mentale.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, les différents ministres et administrations responsables de la santé travaillent ensemble pour assurer des mesures de contrôle adéquates et efficaces dans le cadre du Covid-19. Cela se réalise notamment au sein du groupe de gestion des risques (RMG) assisté d'un comité scientifique / groupe d'évaluation des risques (RAG). Sous la coordination de la DG Santé du SPF, un comité Hospital & Transport Surge Capacity se réunit quotidiennement avec des représentants de toutes les entités, des Fédérations hospitalières, le comité scientifique et d'autres experts. Ce comité rend compte au RMG et a la mission suivante :

- Surveiller le nombre et la nature des patients COVID-19 dans les hôpitaux généraux et universitaires. À cette fin, il est absolument impératif et nécessaire que tous les hôpitaux généraux et universitaires saisissent quotidiennement leurs données avant 11h00 via Sciensano et dans l'ICMS. **Nous constatons que le degré et la rapidité de la notification s'améliorent, mais nous vous demandons d'y prêter une attention constante, également en termes de respect des délais de notification. Pour nous, ces données sont des outils essentiels et indispensables pour le contrôle et la régulation ;**
- Discuter des problèmes en termes de capacité, d'entrée, de débit et de sortie auxquels sont confrontés les hôpitaux. Les Fédérations hospitalières sont le point de contact unique pour recueillir ces questions auprès de leurs hôpitaux affiliés et pour les soulever au cours du Comité quotidien ;
- Proposer des décisions pour assurer la mise en œuvre du plan Hospital and transport surge capacity.

Par cette lettre, nous souhaitons vous donner des directives spécifiques concernant le secteur de la santé mentale.

Nous nous rendons compte que les soins aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale ne sont pas évidents en cette période. Néanmoins, nous voudrions demander que la continuité des

soins soit garantie autant que possible et qu'un soutien maximal soit apporté aux personnes qui présentent des signes de vulnérabilité mentale. Il est important de prendre les précautions nécessaires et de les séparer des patients COVID-19 dans toutes les formes de soins lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes contaminés.

Nous demandons aux hôpitaux psychiatriques de ne pas renvoyer les patients vers les hôpitaux généraux maintenant à moins qu'il n'existe des situations d'urgence et de danger de mort pour lesquelles aucune autre solution n'est disponible.

Nous sommes conscients que ces mesures représentent un défi particulier pour les services concernés, mais nous comptons sur votre compréhension compte tenu de la situation exceptionnelle de l'épidémie du virus COVID-19.

À partir du 18 mars 2020, les mesures suivantes seront en vigueur.

1. Fermeture temporaire de l'hospitalisation de jour pour les plus de 65 ans (dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux et dans les hôpitaux psychiatriques)

Afin d'empêcher la propagation du virus COVID-19, les services d'hospitalisation de jour pour les personnes âgées seront fermés à partir du 18 mars 2020.

Cela concerne à la fois l'hospitalisation des personnes âgées dans une unité séparée d'hospitalisation de jour et l'hospitalisation de jour des personnes âgées dans une unité résidentielle mixte.

Les patients concernés sont des personnes âgées vulnérables chez lesquelles les conséquences d'une contamination peuvent être graves et, en cas de contamination, ces personnes peuvent infecter d'autres patients et le personnel. Nous voulons empêcher autant que possible la contamination par le va-et-vient de ces patients et c'est conforme à l'interdiction de visite des patients dans les hôpitaux psychiatriques.

Directives pratiques

- Il est très important de garantir le plus grand soutien possible au groupe cible vulnérable qui est pris en charge en hospitalisation de jour. Dans le contexte de la situation de crise dans laquelle nous nous trouvons, il est important que les personnes mentalement vulnérables puissent continuer à compter sur les soins psychologiques nécessaires.
- Le responsable du service où se déroule l'hospitalisation de jour recherche activement une solution adaptée aux patients.
- Les patients sont de préférence suivis à domicile. Cela peut se faire par contact téléphonique, par des équipes mobiles, ... Les mesures adéquates doivent être mises en place à cet effet.
- Lorsque ces formes d'assistance sont insuffisantes pour le patient ou le soignant, une admission au sein de l'hôpital psychiatrique ou d'une maison de soins psychiatriques peut être appropriée.
- Ces patients ne peuvent pas être orientés vers les hôpitaux généraux.
- L'hospitalisation de jour pour les personnes non âgées peut se poursuivre sous réserve des précautions à prendre : <https://www.info-coronavirus.be>

2. Équipes mobiles 2A et 2B et équipes mobiles dans le secteur de la santé mentale

Cette ligne directrice s'applique à toute forme d'équipe mobile pour les patients psychiatriques. De manière générale, la ligne directrice est qu'il faut éviter les situations où de nombreuses personnes

se rassemblent et réduire les contacts entre les personnes potentiellement contaminées et les personnes en bonne santé.

Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, il est demandé aux équipes mobiles de se mobiliser. Cette mesure prendra effet le 18 mars 2020.

Organisation des équipes mobiles

- Malgré la propagation du coronavirus, il n'est nullement question d'arrêter le fonctionnement des équipes mobiles. Il n'est pas plus question que les équipes mobiles transfèrent leurs patients vers d'autres services de soins à domicile ou hôpitaux. Les soins à domicile sont actuellement les plus appropriés
- Priorisez les soins. Reportez les soins inutiles. Cela sera probablement plus réalisable dans une équipe mobile de soins de longue durée que dans une équipe mobile de soins aigus.
- Avant une visite à domicile, appelez le patient concerné et renseignez-vous sur son état de santé.
- En principe, les consultations individuelles seront maintenues. Gardez à l'esprit les règles générales d'hygiène (ne pas se serrer la main, garder une distance de 1,5 mètres,...). Dans la mesure du possible, remplacez les visites à domicile par un soutien téléphonique ou en ligne.
- Si le patient indique qu'il appartient à un groupe à haut risque (personnes de plus de 65 ans, diabétiques, personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, personnes dont le système immunitaire est affaibli, etc.), il est préférable d'annuler le rendez-vous.
- Si cela est possible, les rendez-vous peuvent également être organisés via des moyens de communication en ligne (par exemple par téléphone ou Skype).
- Les réunions internes se poursuivent en principe. Gardez à l'esprit les règles générales d'hygiène (pas de poignée de main, gardez une distance de 1,5 mètres,...). Si possible, les réunions internes seront remplacées par des réunions électroniques (Skype, Teams, ...).
- La participation à des réunions externes non urgentes et nécessaires pour les prestataires de soins sera annulée ou, dans la mesure du possible, remplacée par des réunions électroniques.
- Fournissez un soutien au médecin généraliste et/ou aux autres services qui se rendent aussi au domicile.
- Planifiez la prise en charge des personnes (vraisemblablement) contaminées en dernier sur l'horaire quotidien.
- Faites en sorte que le même membre de l'équipe rende visite à la personne autant que possible.
- En tant qu'équipe mobile, soyez particulièrement vigilants sur les signes d'anxiété, de décompensation. L'incertitude quant aux conséquences du virus peut entraîner des problèmes psychiques.
- Faites attention au réseau social qui entoure le patient : en raison de la crise, ce réseau peut se rétrécir rapidement.
- Chaque membre de l'équipe mobile est, lorsqu'il se rend chez des patients à domicile, équipé de :
 - o Document d'isolement
 - o Masque chirurgical ou autre masque buccal
 - o Savon...
- Fournissez suffisamment de matériel tel que des gants, solutions hydro-alcooliques, des masques buccaux, ... dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités. Rationalisez l'utilisation des produits les plus rares, évitez le gaspillage.

Hygiène générale

Les membres de l'équipe mobile doivent porter une attention particulière aux mesures d'hygiène générales en contact avec tous les patients ; plus spécifiquement :

- Se laver et se désinfecter les mains régulièrement
 - Avant et après un contact avec un patient
 - Le cas échéant, avant un traitement de nature invasive
 - Après contact avec l'environnement immédiat du patient
 - Après avoir retiré ses gants.
- Le cas échéant, changez de gants après chaque soin prodigué au patient et appliquez ensuite une hygiène des mains conforme aux indications.
- Apprenez à votre patient les règles à suivre pour tousser et éternuer et appliquez-les également :
 - Couvrez votre nez et votre bouche avec un mouchoir en papier lorsque vous reniflez et éternuez. Ensuite, jetez le mouchoir dans la poubelle. Si vous n'avez pas de mouchoir, tousser ou éternuez dans votre coude ou votre avant-bras (pas dans votre main).
 - Après avoir toussé ou éternué, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon liquide. Utilisez des serviettes en papier jetables ou une serviette propre pour vous sécher les mains.
- Lors des visites à domicile, chaque membre de l'équipe doit être attentif aux symptômes d'une infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures chez les patients. Si tel est le cas, il convient de contacter le médecin traitant pour connaître la politique appropriée.
- Demandez aux patients d'indiquer s'ils présentent des symptômes de COVID-19.

Que faire en présence d'un cas possible ou confirmé de COVID-19 ?

- Les cas possibles et confirmés de COVID-19 sont traités de la même manière par le membre de l'équipe.
- Le membre de l'équipe doit évaluer si les soins de santé mentale sont nécessaires ou s'ils peuvent être retardés. Les situations spécifiques peuvent être discutées avec le médecin généraliste et le psychiatre de l'équipe mobile. Le membre de l'équipe précise les mesures d'hygiène pour le patient : "Information sur l'hygiène au patient".
- Si les soins sont nécessaires, programmez-les en fin de journée et appliquez les mesures suivantes.
 - Si possible, donnez au patient un masque buccal chirurgical (le virus se transmet par des gouttes jusqu'à +/- 1,5 m). Si aucun masque n'est disponible, l'infirmière peut demander au patient de se couvrir le nez et la bouche avec un foulard ou un tissu pendant les soins, qui doit être lavé après chaque traitement.
 - Portez vous-même un masque buccal chirurgical.
 - Lavez-vous les mains avec du savon après le traitement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
 - Désinfectez le matériel (médical) qui entre en contact avec le patient.
 - Lavez les vêtements de travail quotidiennement à 60°C.

Organisation du foyer de la personne contaminée

Dans la mesure où aucun autre service de soins (à domicile) n'est fourni au patient, aidez le patient contaminé à organiser son foyer de manière à ce qu'il puisse mettre en place ces dispositions :

- La personne contaminée reste autant que possible dans une pièce séparée et ne quitte pas son domicile.
- Discutez avec la personne et sa famille afin de limiter autant que possible les visites à ce qui est essentiel et de faire en sorte qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions. Les visites d'enfants et de personnes à résistance réduite sont évitées.
- Les visites doivent avoir lieu à au moins 1,5 m de distance et il est préférable de porter un masque et des gants. Lorsque le visiteur quitte la chambre/l'appartement, il applique une hygiène des mains (= désinfection des mains avec un gel à base d'alcool).
- L'attention portée au bien-être de la personne est également très importante dans ces circonstances particulières.
- Les visites sur place peuvent être remplacées par un contact téléphonique supplémentaire.
- La vaisselle doit être lavée au lave-vaisselle. S'il n'y en a pas, les ustensiles peuvent être lavés à la main avec de l'eau chaude et du détergent.
- Si possible, aérez la chambre de la personne plusieurs fois par jour en ouvrant les fenêtres.
- Le linge doit toujours être considéré comme étant contaminé. Placez immédiatement le linge sale dans un panier à linge (fermé). Le linge doit de préférence être lavé à 60° (ou plus). Portez des gants et un masque lorsque vous manipulez du linge, puis observez une hygiène des mains.
- Si possible, la personne contaminée doit se rendre dans une salle de bain et des toilettes séparées. Si cela n'est pas possible, il est conseillé que la personne contaminée utilise la salle de bains en dernier lieu, puis qu'elle les nettoie, les désinfecte et les ventile.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : sante.mentale@aviq.be.

Enfin, nous aimerions exprimer nos remerciements et notre soutien à chacun d'entre vous. Nous savons que les hôpitaux, les établissements de soins, leur direction, les prestataires de soins et les autres collaborateurs sont confrontés à des défis particuliers. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous soutenir du mieux que nous pouvons.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Dr. Paul Pardon

Chief Medical Officer
België, Président du
Risk Management
Group

Pedro Facon

Pour le Comité
Hospital & Transport
Surge Capacity

Dr. Erika Vlieghe

Pour le Comité
scientifique